

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 30 avril 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **30 avril 2020 à 16h30, en visioconférence**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **24 avril 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME ROTA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Livardun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbach</i>	M. MAXANT
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FLAMAND à M. MACHADO
<i>Pompey</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. KUHN à MME GEOFFROY M. FALCETTA à MME GEOFFROY
Excusés	
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Faulx</i>	M. GRANDIEU
<i>Frouard</i>	MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – M. TRANCHINA
<i>Livardun</i>	M. KOCH
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°08 – DB du 30/04/2020

Rapporteur : Monsieur le Président

COVID 19 : stratégie d'accompagnement des acteurs économiques du territoire

I /Gestion de crise : les mesures d'urgence

La crise actuelle que nous vivons, bien qu'elle soit avant tout une crise sanitaire, a des répercussions et un impact considérable pour l'ensemble de nos acteurs socio-économiques.

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place des mesures immédiates de soutien aux entreprises afin d'assouplir leurs trésoreries.

Ces mesures sont les suivantes :

- Report des échéances fiscales et sociales,
- Création d'un fonds de solidarité pour les TPE, indépendants, professions libérales et micro entreprises,
- Prêt avec garantie de l'Etat à hauteur de 90%,
- Prêt Rebond développé par BPI France et la Région Grand Est,
- Maintien de l'emploi dans les entreprises par la mobilisation de l'activité partielle de manière simplifiée,

L'appui du médiateur des entreprises pour aider au traitement des conflits,
L'appui du médiateur du crédit pour négocier avec les banques le
rééchelonnement des crédits bancaires.

Cependant, ces mesures, centrées en grande partie sur l'appui de la trésorerie des entreprises, restent souvent soumises à conditions et il arrive parfois que certaines catégories de demandeurs ne puissent pas bénéficier d'aides ou de manière insuffisante.

Face à ces difficultés, auxquelles s'ajoute la durée du confinement qui s'est étalé sur 2 mois, les fermetures administratives pour plusieurs secteurs d'activité, l'absence de perspective de reprise rapide de l'activité, rendent nécessaires un appui exemplaire auprès des acteurs économiques.

Le Bassin de Pompey, en complément des mesures gouvernementales et régionales, a très tôt également pris des mesures pour ses entreprises :

- Mise en place d'une cellule de veille et d'accompagnement des entreprises avec ses partenaires historiques comme Val de Lorraine Entreprendre, le CAREP, Initiative Val de Lorraine
- Elaboration d'un baromètre de suivi de l'activité et d'identification des difficultés, régulièrement mis à jour depuis le début du plan d'urgence pour garder le contact et évaluer au plus près les besoins
- Exonération des loyers de mars pour les entreprises locataires des locaux du Bassin de Pompey et de la pépinière selon les modalités prévues par convention avec le CAREP et report des loyers d'avril et de mai, soit **25K€**.

Ces mesures rapides mises en place sont à associer avec d'autres mesures complémentaires qui vous sont proposées ci-dessous.

D'une part, le Bassin de Pompey souhaite s'associer à la Région Grand Est, la Banque des Territoires et le Département de Meurthe et Moselle pour la création d'un fonds territorial appelé « fond résistance », afin de permettre un accompagnement complémentaire en trésorerie et en dernier ressort pour les entreprises de moins de 10 salariés et les associations employeurs. Le détail de ce fonds vous est présenté en annexe. Il vous est proposé d'abonder comme chaque partenaire à hauteur de 2€ par habitant, soit pour le Bassin de Pompey, une enveloppe d'aide de 81 166 € (sur la base d'une population de 40 583 habitants). Cette aide prendra la forme d'une avance remboursable avec un différé de remboursement d'un an et un remboursement prévu sur 3 ans. Chaque partenaire abondant une enveloppe territoriale mobilisable de 324 664 € au total pour les entreprises et associations du Bassin de Pompey.

L'instruction est assurée par le Bassin de Pompey et ses partenaires locaux. Le comité d'engagement des aides est composé du Bassin de Pompey de la Région Grand Est, de la Banque des Territoires et du Département de Meurthe-et-Moselle. Un suivi hebdomadaire des aides versées sera effectué par le Pôle économie du Bassin de Pompey.

L'ensemble de ces mesures d'urgence proposées, devraient permettre de limiter une croissance importante des défaillances d'entreprises et de nos associations employeuses.

II-/ Vers un plan de reprise territorial et d'accompagnement

Toutefois, il vous est proposé d'aller encore plus loin dans l'accompagnement de nos acteurs économiques par la mise en œuvre d'un véritable plan de relance économique suite au dé-confinement. Celui-ci passe par :

DECIDE d'une enveloppe « PLAN DE REPRISE » de 500K€ destinée à des dotations en équipement pour accompagner le déconfinement ou /et à d'aides directes et indirectes aux entreprises ciblées sur le territoire complémentaire aux dispositifs existants.

ACCEPTE la convention jointe avec le CAREP, sur la mesure d'accompagnement COVID 19 des entreprises hébergées.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

**M. KUHN et MME GEOFFROY
ne prennent pas part au vote**

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC

La mise à disposition des équipements de protections individuelles pour les habitants, nos agents et ceux des communes et les acteurs économiques en recourant fortement à la production locale de ces équipements de protection, soit une enveloppe de près de **200K€**,

- La mise en place d'une campagne de promotion et de valorisation de nos commerces de proximité et artisans « j'aime mon commerce, mon artisan »,
- L'abondement si nécessaire d'outils en fonds propres ou d'autres existants,
- Le non-recouvrement pour l'année 2020 de la redevance d'occupation du domaine public communautaire pour les artisans, commerçants, sédentaires et non-sédentaires,
- La réflexion sur l'évolution des outils d'accompagnement existants comme la PFIL pour transformer les prêts /avances en aides directes ou le Fonds de rénovation des commerces en faisant évoluer les critères d'attribution, par exemple,
- Le maintien et la consolidation des filières stratégiques du territoire,
- Inciter au développement de nouvelles activités en lien avec les besoins de nos habitants et des salariés de nos entreprises,
- L'élaboration d'un Plan de relance de l'investissement.

Dès lors, il importe de réserver une enveloppe d'accompagnement et d'appui estimée à **500K€** et, intervenir auprès de l'Etat pour estimer ce type d'intervention de grande nécessité comme éligible à une exonération de TVA et assouplir le cadre d'intervention des EPCI auprès des entreprises.

Il est bien entendu que face à cette crise sanitaire et bientôt économique, un travail commun en lien avec les communes et le Bassin de Pompey est primordial et permettra de limiter le plus possible l'impact de cette crise. Il est plus que nécessaire de réaffirmer la résilience dont le territoire a su faire preuve par le passé et sa capacité à s'adapter et à poursuivre son développement.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la délibération du Conseil Régional de la Région Grand Est instituant le "FONDS RESISTANCE GRAND EST", en partenariat avec la Banque des Territoires, les Départements et les établissements publics de coopération intercommunale de la Région.

DESIGNE le Président ou son représentant comme membre du comité d'engagement avec voix délibérative.

ACCORDE, à la Région Grand Est, une participation de 81 166 € pour le financement du "FONDS RESISTANCE GRAND EST" de la Région Grand Est et approuve la convention de participation correspondante ci jointe.

IMPUTE cette dépense sur la ligne 27632 – Autres créances immobilisées – Région